

Jean Monnet, Mémoires: extrait sur la question des cartels industriels en Allemagne

Légende: Dans ses Mémoires, Jean Monnet évoque l'ouverture des marchés du charbon et de l'acier à la libre concurrence européenne ainsi que l'application des programmes de décartellisation industrielle en Allemagne.

Source: MONNET, Jean. Mémoires. Paris: Fayard, 1976. 642 p. ISBN 2-213-02278-X. p. 411-412.

Copyright: "Mémoires"

de Jean Monnet

(c) Librairie Arthème Fayard, 1976

URL: http://www.cvce.eu/obj/jean_monnet_memoires_extrait_sur_la_question_des_cartels_industriels_en_allemande-fr-295e8a24-0b50-4bf7-a62a-802426275870.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Jean Monnet, Mémoires

[...]

Le problème était de briser les concentrations excessives dans la sidérurgie et les charbonnages de la Ruhr où les anciens *Konzerns* [Trusts] qui avaient fait la puissance militaire du Reich se reconstituaient tout naturellement. Les Américains, les premiers, s'y étaient attaqués depuis de longs mois. Leur philosophie économique et politique n'admettait pas les instruments ni l'exercice de la domination chez eux et chez les autres. Ils exigeaient que l'organisation unique de vente du charbon allemand, le fameux D.K.V. [Deutsche Kohle-Verkaufs Gesellschaft = organisation allemande pour la vente du charbon], perdît sa structure de monopole et que les industries de l'acier ne possédassent plus les mines de charbon. Cette mesure d'apparence technique, à laquelle ne s'intéressaient pas l'opinion et très peu les syndicats eux-mêmes, touchait directement aux fondements de la puissance en Allemagne et en Europe. Aucune forme d'équilibre ne pouvait revenir sur le continent si les magnats de la Ruhr étaient en mesure de gérer dans leur intérêt la source principale du charbon nécessaire à leur industrie comme à celle de leurs voisins. L'insécurité, génératrice d'asservissement ou de conflit, régnerait à nouveau en France si les propriétaires du coke de la Ruhr recommençaient à contrôler, en dosant leurs livraisons, la production de nos hauts fourneaux. Les cartels, entre eux, s'accommodaient de cette situation et administraient la pénurie. Les peuples n'en acceptaient pas les conséquences. McCloy, plus que tout autre, s'était fait le champion de la décartellisation. Il avait auprès de lui un jeune professeur de Harvard, Robert Bowie, qui passait pour le meilleur spécialiste de la législation antitrust que les Etats-Unis appliquaient chez eux aussi rigoureusement que des règles morales.

[...]

Le 14 mars 1951, enfin, le plan allié de décartellisation reçut l'accord d'Adenauer, et aussitôt Hallstein acceptait les deux articles en suspens. Ceux-ci avaient été rédigés par Bowie avec un soin méticuleux. C'était une innovation fondamentale en Europe, et l'importante législation antitrust qui règne sur le marché commun trouve son origine dans ces quelques lignes pour lesquelles je ne regrette pas de m'être battu quatre mois durant. Robert Bowie, une fois sa mission terminée ici, rentra aux Etats-Unis où s'étendit sa réputation universitaire. Il devint un conseiller écouté de la Maison-Blanche pour les affaires d'Europe. Le 19 mars, le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier fut paraphé à Paris. Il ne restait plus qu'à réunir les ministres des six pays membres pour s'entendre sur quelques mots délicats laissés en blanc et signer solennellement le texte original du traité.

[...]